

## Billet d'humeur de MR O....Rennes

Propriétaire depuis 42 ans d'une maison construite dans les années 30, nous apprenons que nos futurs jeunes voisins viennent d'obtenir un Permis de construire les autorisant à faire à l'arrière de leur maison(années 30) une extension de 38 m<sup>2</sup> sur une hauteur de deux étages.

Celle-ci, outre le fait qu'elle ampute largement l'ensoleillement de notre petit jardin « mitoyen », détériore aussi -à sa façon- la beauté des lieux, petit havre de verdure constitué de l'assemblage des jardins environnants et de l'ensemble harmonieux des maisons construites en pierre de Pont-Réan il y a près d'un siècle.

Mais, l'enlaidissement du lieu par l'adjonction de parties neuves insipides, la perte de luminosité, de visibilité sur de belles toitures et les frondaisons d'un parc voisin, la défloraison des espaces jardinés ne sont manifestement pas les critères retenus par les services techniques de notre ville qui ont octroyé le Permis.

Tout ceci -y compris l'insertion du projet dans son environnement -est parfaitement conforme au règlement du PLU( Plan Local d'Urbanisme) démocratiquement voté, nous a t-on opposé en réponse à notre demande de retrait du Permis .

Bien sûr, il ne s'agit pas ici du remplacement d'une construction remarquable par un immeuble massif (pratique régulièrement dénoncée par Les Amis du Patrimoine) .

Toutefois , cette autorisation administrative de transformer une maison de caractère sans concertation préalable avec le voisinage, sans une réflexion architecturale approfondie contribue -selon moi- au désenchantement des quartiers de la ville .

Un simple projet conçu par un architecte privilégiant les solutions à la va-vite ,au moindre coût et sans alternative suffit donc .

De plus en plus de personnes autour de moi - y compris des jeunes - s'inquiètent de la défiguration larvée de la ville dont la couleur locale déteint à vue d'œil.

Si le centre historique échappe à cette boulimie de mètres carrés, la couronne « péri centrale » souffre de la prédation insidieuse du charme de ses rues et boulevards plus modestes qui bientôt n'attireront plus grand monde .

Si l'attribution de tous ces Permis de construire (ou de déconstruire?) relève bien de la légalité, qu'en est-il de sa légitimité? Quelle est l'enjeu de cette course aux démolitions, aux reconstructions éparées , aux extensions diverses ne répondant à aucun plan architectural d'ensemble ?

Au delà d'un litige bien banal entre voisins et d'un souci esthétique que certains pourraient qualifier de caprice , il s'agissait , par cette expérience de la contestation d'un Permis de construire, de dénoncer certains faits entrés dans la normalité et de participer modestement, en tant que particulier citoyen, à la préservation de la beauté de la ville. Peine perdue !